



# Fiche d'inscription 2023-2024 Section nature

## Participant

Nom : [redacted] Prénom : [redacted] Date de Naissance [redacted]

Adresse : [redacted]

Tel 1 (urgence) : [redacted] Tel 2 : [redacted]

Identité et contact d'autres personnes à contacter en cas d'urgence et que vous autorisez à prendre l'enfant en responsabilité : [redacted]

Adhésion annuelle (septembre à septembre) en sus du coût de séjour pour les non participants au CPN: **12€**

Le règlement est à effectuer au 1<sup>er</sup> jour de l'accueil de l'enfant, en cheque (à l'ordre de AMSC) ou en espèces.

## Rappel

Si mon enfant suit un traitement médical : joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine avec notice, marqué au nom de l'enfant.

Mon enfant a des allergies connues :  Asthme  Médicamenteuses  Alimentaires  Autres .....

[redacted]

Si la pratique d'activité de plein air peut potentiellement déclencher l'allergie, merci de joindre un certificat médical précisant la raison et gravité de l'allergie ainsi que la conduite à tenir.

Régime alimentaire particulier :

Je soussigné . (Noms / prénoms des parents ou représentants légaux du participant )

[redacted] ;

autorise  n'autorise pas, mon enfant à goûter d'éventuelles préparations alimentaires réalisées lors d'ateliers, ou des plantes comestibles.

- Certifie que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires
- Autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités organisées par l'AMSC et son Club CPN
- En cas d'urgence et/ ou impossibilité à me joindre, j'autorise l'animateur du club CPN à prendre les initiatives concernant la prise en charge de l'état de santé de mon enfant .
- en cas d'urgence et/ ou impossibilité à me joindre, j'autorise l'animateur du club CPN à prendre les initiatives concernant la prise en charge de l'état de santé de mon enfant .
- Je certifie avoir pris connaissances des conditions d'accueil de mon enfant et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section CPN de l'AMSC car j'ai signé la fiche d'inscription annuelle du participant

Fait à : [redacted] Le : [redacted]

Signature : [redacted] TSV 

# Reglement interieur Section C.P.N.

## 1. Conditions générales

L'association A.M.S.C. Castelnau de Guers ayant à cœur des valeurs de respect et de protection de l'environnement, propose le Club **Connaître et Protéger la Nature** avec une approche ouverte, originale et transversale.

L'association possède du matériel de découverte et d'investigation. Nous cultivons une dynamique de projets très forte où les adhérents ont une place centrale. Au-delà des activités régulières et des stages, des événements conviviaux ont lieu régulièrement : débats, événements, projections, mini-conférences ou encore ateliers environnement.

## 2. Modalités d'inscriptions

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Il est proposé une séance de découverte des activités pour les nouveaux usagers. À l'issue de celle-ci, l'utilisateur a 5 jours pour confirmer son inscription. À défaut de cette confirmation, la place est libérée. Le paiement n'est dû qu'au moment de l'inscription définitive.

## 3. Le paiement

Les usagers peuvent régler par les modes de paiement suivants : chèque bancaire à l'ordre de « AMSC Castelnau de Guers » ou espèces. A la demande des usagers, il est possible de réaliser un paiement échelonné en 3 versements effectués au début de chaque trimestre. Pour les activités et prestations ponctuelles (stages, mises à disposition de locaux, etc.), le paiement est effectué en une seule fois.

## 4. Inscription en cours d'année

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Jusqu'au 31/12/2020, le tarif forfaitaire annuel est dû. Au-delà de cette période, une réduction du forfait est appliquée.

## 5. Tarifs

Le principe de la tarification a été établi par les membres du bureau. Les tarifs tiennent compte de l'arrêt des activités pendant les vacances scolaires et fêtes légales. Durant celles-ci, nous proposons des stages dont les prix sont également fixés par le bureau.

## 6. Frais annexes

Une participation complémentaire pourra être demandée aux usagers pour couvrir les frais liés à des projets spécifiques (sortie, billets de transport, ingrédients alimentaires, photos, tirages papier pour les photos, impressions de documents, matériels spéciaux, etc.). Cette participation est alors calculée aux frais réels exposés par l'association. Le matériel utile (consommables et matériel de base) est inclus dans la tarification.

## 8. Responsabilité

L'association assure ses usagers pour la pratique de leur(s) activité(s) auprès de la MAIF. Pour toute dégradation de matériel, la responsabilité des parents ou de la personne majeure pourra être engagée. Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels dans l'enceinte de l'association. En cas de perte ou de vol, le personnel de l'association ne pourra être tenu pour responsable.

L'accès aux locaux de l'association est formellement interdit sans la présence de l'animateur de l'association.

## 9. Droit à l'image

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur, vous acceptez que votre image ou celle de l'enfant (prise lors des activités ou événements organisés par l'association) soit utilisée sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet, Facebook, document édité) de l'association. Sur simple demande écrite, tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

## 10. Tenue vestimentaire

Il est recommandé d'adapter les tenues vestimentaires aux activités proposées. Les tenues vestimentaires qui dissimuleraient le visage dans l'espace public sont interdites ; Art. 1, loi n°2010-1192.

Tout inscrit s'engage à respecter le présent document.

Date : Signature précédée de la mention " lu et approuvé"